



**Dispositifs d’INJEP Veille & Actus n° 524 du 7 février 2024**

**Décision n° 2023-863 DC du Conseil constitutionnel et loi n° 2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration**

# [Décision n° 2023-863 DC du Conseil Constitutionnel](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049040347#:~:text=Le%20Conseil%20constitutionnel%20a%20%C3%A9t%C3%A9,le%20Pr%C3%A9sident%20de%20la%20R%C3%A9publique.) du 25 janvier 2024Journal officiel du 27 janvier 2024La décision n° 2023-863 DC du Conseil constitutionnel porte sur la loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration du 25 janvier 2024. Le Conseil constitutionnel a été saisi, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article 61 de la Constitution, de la loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, sous le n° 2023-863 DC, le 26 décembre 2023, par le Président de la République. Il a également été saisi, le même jour, par la présidente de l'Assemblée nationale.

# [Loi n° 2024-42 du 26 janvier 2024](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049040245#:~:text='int%C3%A9gration%20(1)-,LOI%20n%C2%B0%202024%2D42%20du%2026%20janvier%202024%20pour,am%C3%A9liorer%20l'int%C3%A9gration%20(1)) pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration

Journal officiel du 27 janvier 2024

La loi n° 2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration a été promulguée le 27 janvier 2024.